



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Trois-Rives

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière, QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal de Trois-Rives a adopté le règlement numéro 2021-02, modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

Copie de ce règlement est déposée au bureau municipal situé au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives (Saint-Joseph-de-Mékinac), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Il est également diffusé sur le site Web de la municipalité à trois-rives.com sous l'onglet *Conseil municipal/calendrier des séances, procès-verbaux et avis publics*.

DONNÉ à Trois-Rives, ce vingt-deuxième jour de juin deux-mille-vingt-et-un.

A handwritten signature in blue ink, reading "Nicole Rivest".

Directrice générale et
secrétaire-trésorière